

Réponse du collectif chapelois à la publication du Maire de la Chapelle Gonaguet du 30 mai 2018

Il est remarquable que M. le Maire utilise les moyens de la commune pour diffuser ses opinions alors que dans le même temps il refuse à des citoyens une salle municipale pour organiser des réunions publiques

Sur la propagande du Nouvel Ouest :

Si nous analysons chaque mot, c'est que chaque mot est important et montre la détermination de certains élus à imposer cette fusion si décriée. Certains termes sont vides de sens : que signification peut-on apporter à « territoire durable et solidaire » ? Les dotations et les investissements promis seront pour la nouvelle commune, que reviendra-t-il à La Chapelle Gonaguet. D'ailleurs de quels investissements parle-t-on ? On verra plus tard quand nous n'aurons plus notre mot à dire ? Quant à la représentativité au sein du grand Périgueux, le nombre de représentants sera le même avant et après, seul le maire de la commune nouvelle aura une meilleur place dans l'organigramme ce qui ne va pas sans poser quelques questions. Enfin sur la légitimité à porter ce projet qui touche aux structures fondamentales de notre commune, nous rappelons qu'on ne modifie pas la constitution juste avant les élections sauf dans certains pays dits démocratiques.

Sur la prédominance de Chancelade :

Qui peut imaginer que Chancelade ne sera pas la commune dominante où se concentreront les services et les investissements. Regardez ce qui se passe dans les nouvelles communes de Sanilhac, de Boulazac-Isle-Manoire, de Bassillac et Auberoche. La Chapelle Gonaguet représentera environ 14 % de la population en cas de fusion à 3 et 9 % en cas de fusion à 5.

Sur notre identité :

Ce ne sont pas des panneaux qui font l'identité. (Quel coût pour changer tous les panneaux). L'identité, c'est le sentiment d'appartenir à une entité spécifique où chaque citoyen peut agir pour le bien collectif. La Chapelle Gonaguet est un ensemble de gros hameaux où tout le monde peut se dire chapelois. Dans le cas de la fusion, La Chapelle Gonaguet sera réduite au bourg actuel, deviendra un lieu dit et aura sa place dans le complément d'adresse dans les formulaires. L'identité, c'est aussi une volonté d'élus pour que leur commune soit vivante (voir Jaures ou Grignol). Enfin la loi prévoit que les communes déléguées peuvent disparaître sur la seule volonté du Conseil Municipal de la commune nouvelle.

Sur la perte des services publics :

S'il est vrai que certains de ces services dépendent d'une administration, qui sera là en 2020 pour défendre ces services. Si une classe doit fermer dans la commune nouvelle, où pensez-vous qu'elle fermera ? À Chancelade ou à La Chapelle Gonaguet ? S'il faut faire des économies, où pensez-vous qu'elles se feront ? Qui pourra décider de la fermeture d'une école ?

Regardez ce qui s'est passé à l'école maternelle route d'Agonac à Périgueux. Pour les mairies annexes, quand des habitants d'Atur ou de Milhac d'Auberoche ont voulu faire des démarches habituelles, ils ont été renvoyés vers les mairies de Boulazac et de Bassillac. Quant à la mairie annexe de Coulounieix Bourg, qu'est-elle devenue ?

Sur l'augmentation des impôts :

Nous nous basons sur les chiffres donnés par M. le Maire : de 18% pour le foncier bâti à 28% (taux de lissage dans le cas d'une fusion à 3), soit une augmentation de plus de 50%. Quant à l'étude miraculeuse qui doit être décisive, peut-on imaginer que les municipalités concernées aient financé une étude qui irait à l'encontre d'un projet auxquels certains élus tiennent tant ? Nous aimerions être démentis mais l'on sait qu'on peut faire dire aux chiffres ce que l'on veut, il n'y a qu'à suivre n'importe quel débat politique.

Sur la proximité des élus :

Nous notons que ce sera aux citoyens à faire le chemin pour rencontrer les élus (en prenant rendez-vous) alors que jusqu'à présent, nous avons l'occasion de les rencontrer sur le parking de l'école, lors des cérémonies ou des manifestations organisées par les associations. En 2020, si la fusion se faisait, il y aurait (si la proportion est respectée) au mieux 4 représentants de La Chapelle Gonaguet parmi 29 élus, alors que nous en avons 15 à l'heure actuelle. Seront-ils là pour défendre notre commune ? Quel sera leur poids s'ils osent s'opposer à certaines décisions défavorables à notre commune ?

Si nous ne contestons pas le travail et la bonne volonté de certains élus, nous contestons la méthode de certains autres : informations soutirées, données au compte-gouttes, inquiétudes des citoyens non prises en compte, questions fondamentales sans réponses, sentiment que la décision est déjà prise, urgence de la décision finale, volonté affichée de passer à tout prix, tout cela ne peut que nous amener à nous poser la question des intérêts cachés de ce projet.

Enfin à analyser les mots, nous terminons sur la signature : « les élus
Nouvel Ouest ». A ceux qui pensent que Nouvel Ouest n'est qu'un projet,
nous avons la preuve que dans leur esprit cette entité existe déjà. Et qui sont
ces élus Nouvel Ouest ? Tous les élus des communes concernées ? (3 ou
5 ?) Quelques élus ? 2 ou 3 élus qui parlent au nom de tous les autres ? Là
encore on nous laisse dans un flou le plus complet.